

COMMUNE DE TREMBLECOURT  
Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de Toul  
Canton Nord Toulais

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 13 AVRIL 2024**

Conseillers en exercice : 10  
Conseillers présents ou représentés : 7  
Conseillers votants : 7

*Le Maire certifie que la convocation du conseil a été envoyée le 26/03/2024.*

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à dix heures, le conseil municipal de la commune de Tremblecourt, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, dans la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Régis FAVRET.

Présents : Régis FAVRET, Sauveur CARPI, Cécile PICHARD, Lionel DELAY, Hélène BOHL, Guillaume NOUET, Alexandre BOHL, Frédéric PATARD

Absentes : Jennifer COLARDELLE, Danièle JANNEL

Mme Cécile PICHARD a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 13/24 :  
**FONGIBILITÉ DES CRÉDITS**

Cécile PICHARD informe le conseil que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe le conseil de ces mouvements de crédits lors de son plus proche conseil.

Après délibération, le conseil autorise le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Cécile PICHARD,



Secrétaire

Régis FAVRET,



Maire

